

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON
DU 12 MARS 2020 EN MAIRIE DE MOËLAN SUR MER

Le Comité du Syndicat Intercommunal du Port du Belon, légalement convoqué, s'est réuni sur convocation de la Présidente, le 12 mars 2020 à 17 heures 30 en mairie de Moëlan sur Mer.

ETAIENT PRESENTS : Madame Anita OLLIVIER, Présidente ; Madame Liliane MASSE et Monsieur Jean-Paul GUYADER, délégués titulaires de la commune de Riec-sur-Belon ; Madame Pascale NEDELLEC et Monsieur Joseph MAQUET, délégués titulaires de la commune de Moëlan sur Mer ; Monsieur Daniel HAMON, délégué suppléant de la commune de Moëlan sur Mer.

ABSENTE EXCUSE : Madame Véronique MELIN, déléguée suppléante de la commune de Moëlan sur Mer.

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2020

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

I. PROJET DE BUDGET 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON.

La présidente, Anita OLLIVIER, présente le projet de budget 2020 du port du Bélon qui était joint à la convocation.

Celui-ci est sincère et équilibré en dépenses et recettes en section d'exploitation (156 600 €) et en section d'investissement (65 100 €).

Elle fait lecture des dépenses et recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

DELIBERATION N° 4-2020 : PROJET DE BUDGET 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON.

VU l'avis défavorable du conseil portuaire du port du Bélon du 9 mars 2020,

Le Comité Syndical,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Par 3 voix pour et 2 abstentions,

ADOpte le budget primitif 2020 du Syndicat Intercommunal du port du Bélon ci-joint à soumettre au contrôle de légalité pour réalisation de l'exercice 2020.

II. APPROBATION DE L'AOT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME SITUÉE EN RIVE NORD COTE RIEC SUR BELON POUR Y MENER UNE ACTIVITE DE RESTAURANT DE DEGUSTATION DE PRODUITS DE LA MER PRESENTANT UN INTERET ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE POUR LE PORT DU BELON ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CETTE AOT PAR LA PRESIDENTE DU SIPB.

La Présidente, Anita OLLIVIER présente l'AOT relative au restaurant « chez Jacky ». Celle-ci est accordée pour une durée de 5 ans.

DELIBERATION N° 5-2020 : APPROBATION DE L'AOT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME SITUEE EN RIVE NORD COTE RIEC SUR BELON POUR Y MENER UNE ACTIVITE DE RESTAURANT DE DEGUSTATION DE PRODUITS DE LA MER PRESENTANT UN INTERET ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE POUR LE PORT DU BELON ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CETTE AOT PAR LA PRESIDENTE DU SIPB.

CONSIDERANT le courrier de manifestation spontanée en date du 1^{er} décembre 2019 auprès de Madame le Présidente du SIPB en vue d'occuper temporairement une portion du domaine public située en rivièrè nord du port du Belon, côté Riec-sur-Belon à des fins d'exploitation du restaurant de dégustation de produits de la mer,

CONSIDERANT que le maintien d'une telle activité est d'intérêt général pour l'attractivité économique et touristique du port du Belon,

Vu l'appel à candidature lancée par le SIPB le 26 décembre 2019 dans le cadre d'une manifestation d'intérêt spontanée,

VU l'absence de manifestation d'autre candidat,

Le Comité Syndical,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention d'AOT telle que annexée à la délibération,

AUTORISE la Présidente du SIPB à signer ladite AOT.

Pas de questions diverses.

Séance levée à 18 heures 30.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente du SIPB
Anita OLLIVIER



Affiché le 17 mars 2020